

ENVIRONNEMENT : sept territoires de Nouvelle-Aquitaine labélisés "transition écologique"

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a dévoilé les 61 territoires retenus dans le dispositif des contrats de transition écologique. Sept d'entre eux sont en [REGION NOUVELLE-AQUITAINE](#) / **T** : 05.57.57.80.00 et pourront bénéficier d'un accompagnement concerté de l'Etat, des collectivités locales et des acteurs locaux autour de priorités partagées : le syndicat du Scot (Schéma de cohérence territoriale) du Bergeracois (Dordogne); quatre intercommunalités de la rive droite de l'estuaire de la Gironde (Gironde et Charente-Maritime); la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (Landes); la Communauté de communes Cœur Haute Lande (Landes) ; la Communauté d'agglomération Val de Garonne (Lot-et-Garonne) ; la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques) ; les Communautés de communes Ouest Limousin - Pays de Nexon/Monts de Châlus - Périgord-Limousin et le Parc naturel régional Périgord-Limousin.